



**CHAMPIONNAT DE FRANCE FIREBALL**  
22 au 24 août 2018 – CARNAC  
Autorité Organisatrice (AO) : YC Carnac

*En Préambule du Championnat du Monde de la Classe Internationale des FIREBALL, le Championnat de France de la Classe est organisé sous l'égide de la FFVOILE par le Yacht Club de Carnac avec le soutien de la Classe Française des FIREBALL.*

*La mention [DP] dans une règle de l'Avis de Course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du Jury, être inférieure à la disqualification.*

## 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 Les règlements de la FFVOILE
- 1.3 Les annexes aux RCV G3 et P seront modifiées comme suit:
  - 1.3.1 L'annexe G3 est modifié comme suit:

Sous réserve de l'approbation du comité technique, un bateau affrété ou prêté pour les épreuves peut déclarer au moment de l'inscription ou de l'inscription un numéro de voile qui peut être différent du numéro inscrit de la coque à condition que le numéro de tout autre bateau participant à la régata.
- 1.4 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers,
- 1.5 En cas de conflit entre le texte français et le texte anglais, le texte français prévaudra.

## 2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe internationale des FIREBALL
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au Yacht Club de Carnac au plus tard le 15 Juillet 2018. Les inscriptions hors délais seront acceptées et les frais de dossiers seront majorés.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
  - le certificat de jauge ou de conformité,
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

## 4. DROITS À PAYER

Les droits requis pour participer au Championnat de **France** sont les suivants :

	jusqu'au 14 juillet	A partir du 15 juillet
Championnat de France ET championnat du monde	390 €	450 €
Championnat de France	100 €	120 €



Paiement online sur le site du Yacht Club de Carnac <http://www.yccarnac.com/inscriptionregates.html>  
ou par virement bancaire :  
Banque : Caisse d'épargne  
BIC : CEPFRPP4444  
IBAN : FR76 1444 5202 0008 7582 1598 335

## 5 PROGRAMME

### 5.1 Programme

Date	Horaires	
Mercredi 22 août	14:00-19:00	Inscription, Jauge et Contrôle
Judi 23 août	10:00 12:00 Dès que possible après les courses	Briefing compétiteurs 1er signal d'avertissement Cérémonie d'ouverture
Vendredi 24 août	12:00 Dès que possible après les courses	1er signal d'avertissement Remise des prix et cérémonie de clôture

### 5.2 Nombre de courses programmées :

Un maximum de 6 courses sera couru pendant le Championnat de France Fireball.  
Un maximum de 3 courses sera couru chaque jour.

### 5.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 18H00

## 6 JAUGE

Chaque bateau doit présenter un certificat de Jauge valide.  
Des opérations de contrôles d'équipement et de jauge se tiendront le Mercredi 22 août de 14:00 à 19:00 et seront valides pour le World Championship.  
Des contrôles de jauge pourront avoir lieu durant le championnat.

## 7 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

## 8 LIEU

Les régates se dérouleront en Baie de Quiberon.

## 9 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront décrits dans les IC.

## 10 PÉNALITÉS

### 10.1 L'annexe P s'appliquera comme suit :

La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toutes les pénalités après la première pénalité

## 11 CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validé pour constituer une série est de : 3.

- Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores en retirant sa plus mauvaise course.

## 12 TITRE ET PRIX

Le titre de Champion de France de FIREBALL sera décerné à l'issue de l'épreuve.  
Les trois premiers équipages recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.

## 13 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]

13.1 Tous les bateaux accompagnateurs devront se conformer à la législation locale et aux régulations de la régates les concernant. L'AO se réserve le droit de refuser des inscriptions et d'accepter des inscriptions tardives à son entière discrétion.

13.2 Tous les bateaux accompagnateurs devront arborer clairement les 3 lettres de nationalité du code World Sailing de leur autorité nationale à tout moment quand ils sont sur l'eau.



13.3 Les bateaux accompagnateurs doivent rester en dehors des zones de courses à partir du signal préparatoire jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le Comité de Course ait retardé, annulé ou effectué un rappel général.

#### 14 PLACE DE PARKING [DP]

Les bateaux devront garder les places qui leur ont été attribuées par le YCCarnac quand ils sont dans le parc à bateaux.

#### 15 COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

#### 16 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

#### 17 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Yacht Club de Carnac  
BP 30 - 56341 CARNAC Cedex  
Tel : 00 33 (0)2 97 52 66 44  
email : [regate@yccarnac.com](mailto:regate@yccarnac.com) ,  
site internet : [www.yccarnac.com](http://www.yccarnac.com)



FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020  
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury\\_appel.asp](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp)